



HAL
open science

Mixités: tensions discursives ou rupture linguistique?

Pierre Fiala, Gabrielle Varro

► **To cite this version:**

Pierre Fiala, Gabrielle Varro. Mixités: tensions discursives ou rupture linguistique?. Langage et Société, 2007, 3-4 (121-122), pp.215-232. 10.3917/ls.121.0215 . halshs-00657526

HAL Id: halshs-00657526

<https://shs.hal.science/halshs-00657526>

Submitted on 6 Jan 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MIXITÉS : TENSIONS DISCURSIVES OU RUPTURE LINGUISTIQUE ?

Pierre Fiala et Gabrielle Varro

Maison des sciences de l'homme | *Langage et société*

2007/3 - n° 121-122
pages 215 à 232

ISSN 0181-4095

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2007-3-page-215.htm>

Pour citer cet article :

Fiala Pierre et Varro Gabrielle , « Mixités : tensions discursives ou rupture linguistique ? » ,
Langage et société, 2007/3 n° 121-122, p. 215-232. DOI : 10.3917/ls.121.0215

Distribution électronique Cairn.info pour Maison des sciences de l'homme.

© Maison des sciences de l'homme. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Mixités : tensions discursives ou rupture linguistique ?

Pierre Fiala

Université Paris 12, pfiala@noos.fr

Gabrielle Varro

Laboratoire Printemps-CNRS, gvarro@free.fr

La notion de [discours] a quelques inconvénients,
comme toute notion de sens commun
qu'on utilise avec un sens technique
Pierre Achard, *La sociologie du langage*, 1993

Prolongeant la citation de P. Achard, nous pourrions écrire que tout nom commun présente quelques inconvénients, comme toute notion de sens commun qu'on utilise avec un sens technique. Pourquoi s'appesantir sur tel mot en particulier, pourquoi s'obstiner à y revenir ? Reprenant une fois de plus les termes *mixte/mixité* et les notions qui s'y rattachent, nous souhaitons souligner les motivations politiques – au sens de vouloir contribuer au (bon) fonctionnement de la vie collective en société – de tout travail scientifique sur le langage. Les termes de la famille *mixte* sont très présents aujourd'hui dans l'espace social de France, comme marques à la fois positives (promouvoir la mixité sociale) et stigmatisantes (les menaces de la mixité sociale). Nous suivrons cette tension proprement politique : d'abord dans une analyse de discours s'appuyant sur un essai d'étymologie sociale¹,

1. Il ne s'agit pas de retracer une étymologie philologique abstraite, mais de reconstruire, à travers les propriétés discursives et événementielles les plus saillantes, les chemins morpho-sémantiques des familles lexicales dans leur environnement social

ensuite dans une série de réflexions linguistiques sur le mixte comme possible genre grammatical.

1. Constats lexicaux et discursifs

Couple lexical apparemment sans histoire, *mixte/mixité*, de souche bien latine, partage les multiples traits sémantiques du mélange, de l'assemblage, de la combinaison, de la fusion, de l'union, avec son doublet *métis/métissage*, passé par le portugais, marqué ethniquement, et avec la paire gréco-latine *hybride/hybridité*, à connotation biologique et technique.

À la différence de ces deux couples, *mixte/mixité* est marqué par une tension sémantique entre l'adjectif, aux usages très diversifiés, et son dérivé nominal qui constitue une notion pratique², inscrite à la fois dans le langage courant et dans des usages sociaux, politiques, économiques spécifiés. Les variations et les axes forts de cette tension, se repèrent dans une exploration rapide des bases de données textuelles, et dans la consultation des dictionnaires, qui fournissent une image et une mesure plus ou moins fidèles de la tension entre les usages³.

De l'adjectif *mixte*, les dictionnaires retiennent les usages didactiques spécialisés, techniques, économiques ou administratifs (*roche, corps, tribunal, commission, mariage, école, vélo...*), mais soulignent d'abord son appartenance à la langue courante. Il est en circulation depuis le 12^e siècle, mais se généralise au 18^e. Son dérivé nominal, tardif, *mixité*, calqué sur *fixité*, est daté du milieu du 19^e siècle. La dérivation *mixité* qu'on attendrait, n'a

(Tournier 2002). Perspective qui, à la différence de la démarche anthropologique et culturelle d'A. Rey, inscrit la morphologie et la sémantique dans une relation plus engagée avec l'événement discursif.

2. Dans le sens développé par J. Guilhaumou; voir le *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, dont le fascicule VI, 1999, est consacré aux Notions pratiques. P. Achard, s'interrogeant de façon analogue (1998 : 275), sur la notion de couple mixte, notait que « l'utilisation de la notion de mixité dans la catégorisation des couples, donne accès à l'interface entre les sciences sociales et l'organisation catégorielle des groupes humains globaux, par le discours ordinaire des agents, et renvoie à la constitution des groupes identitaires. Ceux-ci, à leur tour, se situent à l'interface entre le vécu quotidien et les éléments institutionnels du politique, que l'on peut assimiler – à la suite de Georges Balandier – à l'imaginaire de la société globale, dans laquelle les acteurs se voient plongés ».
3. On remarquera ainsi les fortes disparités quantitatives d'emploi. Un test sur un moteur de recherche (Google, par exemple, 15 juin 2007) donne les résultats approximatifs suivants : *mixte(s)* : 21 millions de références, dont 1,5 millions de *société(s) mixte(s)* et 1 m. de *mariage(s) mixte(s)*; *mixité(s)* : 2 m. de références, dont 1 m. de *mixité(s) sociale(s)* et 600 000 de *mixité(s) scolaire(s)*; *hybride(s)* : 11 m. de références; *hybridation(s)* : 2,5 m. de références; *métis(se)s* : 6,5 m. de références, dont 2 m. de *métisse(s)*; *métissage(s)* : 1 m. de références.

pas duré (« La *mixticit* serait le plus grand bonheur qui pourrait arriver » (Balzac, *Lettres Étr.*, 1845, p. 41), *TLF* 1). Le terme s'inscrit d'emblée dans l'espace social avec quelques usages stéréotypiques seulement, qui évolueront au gré des mouvements sociaux et politiques, *mixité scolaire* d'abord, puis *mixité sociale*, *mixité culturelle*.

Dans la base Frantext, parmi les textes des 17^e, 18^e siècles, *mixte(s)* figure 205 fois, dont 174 fois au singulier, chez 62 auteurs, notamment Leibniz, Boulainvillier, Dubos, Helvetius. *Mixité* n'y figure pas⁴. Avec le 19^e et 20^e siècles, les usages de la paire dérivationnelle se diversifient et se développent jusqu'à nos jours : on relève 213 occurrences de *mixte* au 19^e, 1010 au 20^e, aussi bien dans la littérature romanesque que dans les essais scientifiques ou politiques, mais seulement 13 de *mixité*. On peut s'en faire une idée à travers les usages relevés dans la presse entre 1995 et 2005. Si les emplois de *mixte(s)* sont importants et constants, liés à l'économie et au politique dans *Le Monde* (*économie, société, commission, groupe, financement, filiale... mixtes*), plus diversifiés dans *Libération*, la croissance des emplois de *mixité* est remarquable à partir de 1997.

Une première observation s'impose donc : si les emplois de l'adjectif *mixte* sont divers et variés, il lui incombe toujours de particulariser un fait ordinaire, normal, banal. Par exemple, au début du 20^e siècle, l'expression *état mixte* désignait un état psycho-pathologique anormal. *Mixte* a connu et connaît des usages très variés, parmi lesquels *école mixte* – institution qui ne s'organise en France qu'après 1960 – cristallise sans doute sa définition aujourd'hui la plus spontanée. Cependant, le sens de « co-présence des sexes » de l'adjectif n'est pas toujours mobilisé, puisque, par exemple, une commission pourra s'appeler *mixte* même quand tous ses membres sont des hommes. En ce qui concerne le mariage, il était jusqu'à nos jours considéré comme unissant deux personnes de sexes différents ; l'adjectif signale donc nécessairement une différence *autre que sexuelle* et permet de prendre en compte la mixité nationale, culturelle et sociale ou juridique des couples, tant hétérosexuels qu'homosexuels (Adam 1998). Au plan de la culture, D. Cuhe (1996) affirme que toutes les cultures, faites de continuités et de discontinuités, sont « mixtes » (p. 66) et que « vouloir considérer l'identité comme monolithique empêche de comprendre les phénomènes d'identité mixte, qui sont fréquents dans toute société » (p. 91).

Bien moins fréquent que l'adjectif, le substantif entre dans les usuels français dans les années 1960 (*mixte* y est depuis 1900), en particulier pour désigner la co-éducation des filles et des garçons ou la co-présence

4. *Mixité* est attesté dans les dictionnaires en 1842 (*Dictionnaire Culturel en langue française*. A. Rey, 2005).

des hommes et des femmes dans l'espace public. Depuis une dizaine d'années, il connaît une fortune inattendue dans l'univers socio-politique français, grâce à l'emploi notamment de l'expression *mixité sociale*, pour désigner le brassage des populations qu'il serait souhaitable de promouvoir dans les quartiers déshérités pour mettre fin à leur ghettoïsation : « la société française était et reste très loin d'un idéal de mixité », écrit É. Maurin (2004 : 13).

Qu'il s'agisse de *mixte* ou de *mixité*, la famille *mixte* véhicule un sémantisme complexe, encore compliqué par des présupposés et des sous-entendus sur les risques, les dangers, les méfaits, qui restent le plus souvent non-explicités et peuvent être profondément contradictoires.

2. Mixité : tensions discursives

La tension discursive concerne un aspect sociologique – le fait que le substantif *mixité* soit porteur d'une intentionnalité socio-politique – et un aspect langagier – le fait que l'adjectif s'inscrit dans la langue courante, avec de multiples spécialisations dont l'une privilégiée sur la binarité sexuelle, alors que le terme nominal désigne une notion plus spécialisée dans ses usages, qui ne relève pas directement de la langue courante. Ces mots circulent dans l'espace social, véhiculés (pour le meilleur et pour le pire) par les médias (Philippe 1998), les institutions étatiques (le mariage, puis le couple « mixte » sont des catégories de la statistique officielle), des législateurs⁵, le monde de l'art – romans (Memmi 1956, Etcherelli 1967), cinéma (*Green card*, *Mauvaise foi* 2006) – qui font des termes de la famille *mixte/mixité* un emploi large, allant du « corps mixte » de la chimie à la composition pluri-étatique d'une commission en passant par le mariage (*Dictionnaire de l'Académie* 9^e éd.). D'où la tension ressentie aujourd'hui autour de ces vocables, souvent ignorés dans le champ scientifique, voire récusés comme concepts, mais sur-représentés dans le discours social et politique (Varro 2003).

2.1. Le cas de couple mixte

Les énoncés relevés dans les dictionnaires et les bases informatisées font apparaître des connotations tirant vers un sémantisme souvent négatif. Le couple *mixte*, défini par opposition à la norme du couple *non mixte* (franco-français), comporte une stigmatisation des couples franco-étrangers, soupçonnés par les administrations et certains politiques de frauder pour obtenir des papiers (« mariages blancs », « de complaisance »). La logique de la citoyenneté nationale perturbe les couples, les contraignant à inté-

5. Voir note 7.

grer les obstacles administratifs dans leur histoire amoureuse. On sait que la demande de titre de séjour suppose une vie commune avérée et une stabilité affichée. Le couple binational doit intégrer les conséquences de la séparation, comme une menace d'expulsion du conjoint étranger, et diffère parfois son divorce. Dans la stigmatisation du couple mixte, on décèle de la xénophobie mais aussi un jugement de valeur, où le statut du conjoint français est considéré comme supérieur à celui du conjoint étranger, prêtant au terme *mixte* une coloration dominant-dominé.

Cette péjoration renvoie à une xénophobie exacerbée en temps de crises économiques ou de guerres mais qui ne disparaît pas, même en temps de paix. On a relevé la même crainte à propos du bilinguisme (*Langage et Société*, Le « scandale » du bilinguisme, 2006). Les deux phénomènes, bilinguisme et mixité, renvoient à une phobie du mélange (« mixophobie », Taguieff 1987) qui repose sur l'illusion platonicienne du *Un* idéal, disparu à jamais et qu'on voudrait retrouver (Nancy 1992). L'illusion de l'unité, incarnée dans celle de la race pure et sans mélange est à la base du nationalisme radical, qui, après les autres génocides du 20^e siècle a plus récemment mené à la purification ethnique en Bosnie, au Rwanda, en Côte d'Ivoire, où le terme d'*ivoirité* a connu un certain succès. La mixité du couple, dans laquelle se réactualise l'étymologie du mot latin (dont l'autre branche est celle du « métis » et du « métissage » en français), conjugue toutes les craintes, et les couples mixtes en sont les premiers boucs émissaires.

2.2. Une mixité emblématique

Le résultat majeur des guerres en Yougoslavie dans la décennie 1990, a été de diviser radicalement et douloureusement des populations jusque-là mélangées (opération entérinée, pour ce qui concerne la Bosnie, par la communauté internationale⁶). Parler de couples mixtes dans un contexte conflictuel, renvoie au projet d'une mixité plus globale, celle de toute une société. Or le projet yougoslave a échoué. M. Morokvasic-Müller (2000), sociologue, en veut pour preuve le fait que les couples mixtes en Yougoslavie ne « produisaient » pas toujours des enfants « mixtes » (ceux déclarés « yougoslaves » lors des recensements de la population). La désignation des enfants montraient, au contraire, que ceux-ci étaient majoritairement déclarés comme appartenant au groupe du père. « Les couples

6. Après la reconnaissance des États indépendants par l'Allemagne et la France dès 1991, par la Communauté Européenne dès 1992, les accords de Dayton (novembre 1995) scindent la Bosnie-Herzégovine en deux entités distinctes : la Fédération Croato-Musulmane et la Republika Srpska (Bougarel 1996).

mixtes, sous la menace et le stigmate de la trahison, s'ils ne se sont pas exilés, contribuent aujourd'hui à l'intégration du groupe dominant, en s'assimilant et cessant d'apparaître comme 'mixtes', renforçant de fait le projet nationaliste de 'nettoyage ethnique' » (2000 : 214).

C'est sans doute en tant qu'ils sont emblématiques, même dans un pays en paix, que les couples mixtes se trouvent en butte à la xénophobie et aux brimades les plus officielles, même dans une France républicaine, en témoigne la succession des lois anti-étrangers/anti-mixité adoptées ou en projet⁷.

Ce qui se joue dans ces couples tient donc aussi (peut-être surtout) aux relations socio-politiques internationales qui dépassent les histoires familiales et ont des répercussions souvent directes sur la vie quotidienne, par exemple quand les conjoints se disputent, s'insultent, se critiquent en termes nationalitaires. Les couples mixtes ont à affronter en leur sein et vis-à-vis de leur entourage des conflits politiques plus ou moins aigus : l'héritage de la colonisation, de l'esclavage, des guerres. Depuis la seconde guerre mondiale, il n'y a plus d'interdiction formelle au choix du conjoint – pas de frontière concrète, le mariage étant un acte civil et un droit humain – mais socialement et symboliquement, il reste des interdits et des frontières. En ex-Yougoslavie, le mariage mixte n'est pas défini comme mariage avec un étranger mais avec un membre d'une autre composante du même État (Bosniaque-Croate-Serbe en Bosnie, Albanais-Serbe au Kosovo). En temps de guerre ou de crise, le risque n'est plus seulement symbolique mais très réel. Les couples n'échappent pas à l'histoire des états, qui positionnent les conjoints l'un par rapport à l'autre de façon inégale. Ces problèmes proviennent à la fois d'un contrôle social externe sévère et d'une intériorisation de la norme.

Toutefois, la *mixité* ne désigne pas seulement la rencontre des conjoints – une juxtaposition – mais ce que cette rencontre produit. La réflexion autour du terme progresse : ce ne sont plus tant les différences des cultures qui font la *mixité* mais les capacités individuelles de chacun à compo-

7. L'essentiel des dispositions législatives concernant les étrangers figure dans l'ordonnance du 2 nov 1945, modifiée depuis 1974 par de nombreuses lois, dont les plus médiatisées : lois 93-1027 du 24 août 1993 et 93-1417 du 30 déc 1993 dites « lois Pasqua » ; loi 97-396 du 24 avril 1997 dite « loi Debré » ; loi n° 98-349 du 11 mai 1998 dite « loi Chevènement » relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile (RESEDA) ; loi n° 2003-1119 du 26 nov 2003 sur l'entrée et le séjour des étrangers et le droit d'asile (CESEDA) et les réformes votées depuis (dont celle instituant en 2007 le test ADN pour prouver la filiation) ; loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 dite « loi Sarkozy » ; loi n° 2006-1376 du 14 novembre 2006 sur le contrôle de la validité des mariages (et décrets d'application).

ser avec elles (Collet & Philippe, sous presse). En effet, l'ensemble des inégalités et des discriminations objectives, dont la portée est souvent plus cruciale que les simples différences culturelles, place le couple mixte devant la difficile tâche de se créer un espace de vie et de communication « éthiquement équivalent » (Achard 1998). Malgré les différences manifestes et les inégalités imposées, les conjoints se considèrent comme égaux et équivalents face à l'histoire, malgré les différences, l'actualité politique ou les difficultés juridiques et économiques. Ils sont obligés alors de se considérer comme des êtres humains quasiment *en dehors* de leurs contextes politiques et sociaux, pour construire un projet qui ne reproduise pas les oppositions habituelles. La mixité serait-elle dès lors une construction utopiste ? « Les mariages mixtes, même peu nombreux, ouvrent-ils la voie à *un nouveau type de société*, marquée par la mixité ? » (Carrère d'Encausse 1978). Quelques pistes pourraient mener ultérieurement à un approfondissement théorique de la notion de mixité. Les réflexions suivantes vont dans ce sens.

3. Mixité dans la langue

Esquisse d'une catégorie grammaticale possible

La notion de mixité peut aussi être observée dans la matérialité même de la langue. Nous partirons de l'observation suivante : le français connaît actuellement une crise du genre qui atteint le rapport complexe entre le genre grammatical et la sexuation. Il est permis d'imaginer à cette occasion le développement d'un genre grammatical marquant explicitement le mixte. Dans sa formulation, symptomatique, idéologique, politique, associant descriptions formelles, règles de grammaire et considérations anthropologiques, la proposition peut sembler saugrenue⁸, relevant davantage de la linguistique fantastique que de la linguistique théorique. Nous essaierons néanmoins d'établir quelques constats empiriques raisonnables et d'en tirer quelques propositions plausibles⁹.

8. Dans une époque qui semble plutôt balancer entre une indistinction radicale, revendiquée par les mouvements *queer*, et un repli identitaire des sexes, la notion même de mixité peut sembler anachronique en ce qu'elle présuppose à la fois l'identité sexuelle, la différence, et l'union dans une alliance paritaire. Nos réflexions ne sont toutefois pas isolées. Voir la revue *Chantiers politiques* 2005, et les sites suivants : <http://www.langagenonsexiste.ca/alternancedesgenres.htm> ; <http://www.mix-cite.org/>
9. En dehors des travaux de C. Labrosse, les réflexions qui suivent ne nous paraissent pas avoir fait l'objet d'un traitement approfondi dans l'abondante bibliographie des *gender studies*, y compris dans les études plus directement linguistiques, par exemple, Eckert & Mc Connel-Ginet 2003, ou Kendall & Tannen 2001, ou plus récemment Thule et alii 2006, qui proposent une analyse lexicologique comparative dans une douzaine de langues du traitement du genre dans les thésaurus du NET. Pour une

3.1. *Un genre impensé : le mixte*

Le genre, comme son équivalent anglais *gender*, a été originellement une notion linguistique, grammaticale ou rhétorique, en dehors de ses acceptions philosophiques et taxinomiques (« le genre humain »). Ce n'est qu'à la fin du 20^e siècle que son acception sociologique s'est généralisée pour désigner la dimension économique, culturelle et sociale de la différence sexuelle. L'article « genre » du *TLF* ne mentionne pas encore cette valeur. La question du genre a été abondamment traitée, notamment par de grands linguistes (Sapir, Troubetzkoy, Hjelmslev, Meillet, Damourette et Pichon, Martinet, Jakobson), lesquels (au masculin) n'ont pourtant que rarement évoqué la question d'un genre animé commun, mixte, distinct du féminin et du masculin¹⁰. Jespersen (1924) et Brunot (1926) ont consacré quelques pages aux rapports entre les genres et les sexes, mais pour celui-ci, l'instabilité du genre et son caractère arbitraire étant dominants en français, la sexuation y est peu marquée: « On peut dire en somme qu'en ce qui concerne la plupart des êtres – l'homme mis à part – la distinction du mâle et de la femelle est peu régulière, et n'a lieu que lorsqu'une raison spéciale appelle l'attention sur le caractère sexuel » (1926, chapitre « Les sexes et les genres », p. 86 *sq.*). Il en va à plus forte raison de même des choses inanimées. Si la possibilité d'un mixte n'est pas abordée, l'idée qu'une « raison spéciale » puisse « appeler l'attention » sur la différenciation sexuelle ouvrirait la possibilité de concevoir le genre comme une catégorie moins arbitraire et normative qu'il y paraît. Brunot notait d'ailleurs, déjà à son époque, que le développement du féminisme conduisait, dans la mesure du possible de la langue à féminiser les noms de fonctions sociales et de métiers¹¹, considérant néanmoins que l'ajout antéposé du terme *femme* permet de régler les cas problématiques (*femmes peintres*). Cette construction s'est généralisée comme un vrai trait de genre, symétrique: les séries femme/femelle/féminin *vs* homme/mâle/masculin s'utilisent en apposition pour indiquer le sexe ou le genre d'un nom: *la souris mâle; le guépard femelle; les titulaires hommes et femmes*. Brunot va d'ailleurs jusqu'à critiquer la complication des titres masculins, revendiqués, dit-il, par certaines femmes (*madame le docteur, la médecin chefs*). De son côté, Jespersen introduit la question

bibliographie extensive sur le genre: <http://www.uni-duisburg.de/FB3/ROMANISTIK/PERSONAL/Burr/gender/Biblio.htm>

10. Dans leur chapitre fourni « Linking the linguistic to the social », Eckert, Mc Connel-Ginet 2003 passent en revue la question du genre à tous les niveaux linguistiques, sans mentionner la question du genre commun.
11. Sur la féminisation langagière durant la III^e République, voir Rennes 2007 et Taïeb 2005.

sur un plan plus général, dans un paragraphe intitulé « Common Sex » : «It is often desirable, and even necessary, in speaking of living beings, to have words which say nothing about sex and are equally applicable to male et female beings» (1924 : 231). Il dresse ensuite un tableau qui tend plutôt à montrer que les règles grammaticales normalisées contournent le mixte, en le réduisant notamment au masculin. Sans aller jusqu'à dire que la grammaire normative à horreur du mixte, on peut s'interroger sur une certaine invisibilité linguistique du genre commun.

Le terme technique *épïcène*, du grec *épikoinos*, « commun », attesté depuis le 16^e siècle, désigne en linguistique ce qui est à proprement parler commun aux deux sexes, ou aux deux genres. Ce terme, rare, n'a pénétré ni la langue ordinaire, ni les grammaires courantes. Sa portée conceptuelle n'est pourtant pas mince. Outre les noms, les adjectifs, il permet de distinguer les pronoms, (*je, tu, nous, vous* sont épïcènes), et bien sûr des prénoms (*Dominique, Camille*). On peut y voir un indice de la difficulté, ou peut-être de la résistance de la grammaire à penser le mixte.

On sait que le français, comme la plupart des langues romanes répartit l'ensemble des substantifs en deux genres, le féminin et le masculin, à peu près également répartis sur le plan quantitatif, que les deux genres présentent des différences tendancielle, mais que de nombreuses langues connaissent ou ont connu un troisième genre, neutre ou inanimé ; que les langues les plus diverses, comme le chinois, le turc, le japonais, le papou, ou le hittite (Martinet 1986 : 100) ne connaissent pas le genre sexué et n'expriment pas grammaticalement la différence sexuelle, mais que la distinction de genre existe dans la plupart des langues¹², sous des formes et avec des valeurs sémantiques les plus diverses, pas forcément sexuées.

A. Meillet a donné à cette question ses fondements comparatistes dans le domaine indo-européen (1965, premières publications en 1919, 1921, 1924), montrant notamment que la tripartition des genres (plus exactement la double bipartition), est née sans doute de la double distinction archaïque et concrète entre les êtres vivants, les choses et les sexes. Ces distinctions, devenant plus abstraites dans les systèmes linguistiques, puis quasiment arbitraires – « formes pures » comme dit Sapir – se sont brouillées et ont perdu progressivement leurs propriétés fonctionnelles et sémantiques originelles, d'où une instabilité générale (bien connue dans

12. Notamment les familles dravidiennes, bantoues, australiennes, à côté des indo-européennes. Le genre n'est pas pour autant considéré comme un universaux ; le seul universaux le concernant (numéro 43 dans la liste des 45 universaux de Greenberg) stipule : « If a language has gender categories in the noun, it has gender categories in the pronoun ».

l'histoire du français) et une forte tendance à la disparition des marques et des accords de genre, très avancée en anglais – le genre des noms ne figure pas dans les dictionnaires anglais contemporains – où la distinction de genre, directement liée à la différence sexuelle, ne subsiste que dans les formes pronominales de la troisième personne *she*, *he* et *it* et les déterminants possessifs : *her*, *his*, *its*.

Meillet souligne encore que les marques morphologiques du féminin n'apparaissent pas à l'origine dans les noms, mais plutôt dans les déterminants et le développement des accords¹³, que les emplois génériques au masculin sont anciens, tout comme l'accord au masculin pluriel de deux syntagmes respectivement féminin et masculin, même s'il existe dans plusieurs langues des accords de proximité, par exemple en ancien français. Nulle trace de la notion de mixte dans ces approches diachroniques. La communauté ou l'indifférenciation de genre sont analysées sous l'espèce du masculin : les perspectives diachroniques établissent nettement la distinction du genre et du sexe, et la prédominance du genre masculin. Elles mentionnent les nombreux moyens lexicaux et syntaxiques existant dans les diverses langues pour exprimer la communauté ou l'indifférenciation de genre, mais ne décrivent pas de système morphologique complet pour exprimer le *genre commun*, le *mixte*, angle mort des systèmes, point aveugle des théories.

L'approche descriptive des grammaires du français contemporain (Wagner & Pinchon 1962, Grévisse 1964, Chevalier et autres 1964, Dubois & Lagane 1972, Riegel et autres 1994), normalisante sinon purement normative, précise et détaille ces propriétés formelles. Quelques failles y apparaissent. « En cas d'hésitation – légitime – sur le genre de [certains] noms », Riegel recommande de s'en remettre « aux bons dictionnaires de langue » (1994 : 173). Les auteur/es de *La grammaire aujourd'hui* (Arrivé et *alii.* 1986) insistent néanmoins sur les déterminants et les fondements historiques, psycho-sociologiques, politico-économiques, linguistiques complexes du rapport genre et sexe. Pour elles/eux, « le problème le plus intéressant posé par les relations entre le sexe et le genre est celui des fonctions ou professions originellement réservées aux hommes » (1986 : 284). Et de conclure, après examens des divers cas de féminisation : « Sur ce problème des relations entre le sexe et le genre, qui échauffe périodiquement

13. Selon Martinet 1956, 1986, la marque du féminin serait apparue « hors syntaxe », dans les démonstratifs, en emploi déictique situationnel (pour désigner « cette être femme »), avant de s'étendre au système en tant que genre. On aurait là un exemple typique du phénomène de grammaticalisation.

les esprits – jusqu'à l'Académie française – on remarquera seulement deux faits : l'expérience de nombreuses autres langues montre qu'une intervention consciente et explicite d'une volonté humaine peut avoir un effet sur l'évolution de la langue ; d'autre part, la généralisation de la formule d'apostrophe 'Françaises, Français', qui s'est substituée dans les discours politiques au plus simple 'Français' des années 1950, semble indiquer que le statut de cas non marqué du masculin n'est pas intangible /.../. Toutefois l'opposition des traits non marqués/marqués n'efface pas l'opposition masculin/féminin, comme le pensent certains linguistes insuffisamment attentifs à l'investissement sémantique de la catégorie » (*ibidem*, p. 282).

Dans un article documenté, P. Violi, interrogeant le formalisme et remettant en cause les conceptions fonctionnalistes du langage en matière de genre, a donné corps en quelque sorte à cette notion d'investissement sémantique. Elle soutient à propos du genre que « La symbolisation, que la langue opère, consiste précisément à assurer à l'un de ces niveaux, le plus vide du point de vue de la signification, le niveau grammatical, l'investissement sémantique qui dérive d'une opposition précédemment dotée de signification, donc d'une opposition 'naturelle' déjà symbolisée » (Violi 1987 : 19). Autre formulation moins lapidaire : « L'inscription de la différence sexuelle dans la langue, à travers l'organisation des genres, contribue à symboliser d'une certaine façon cette différence, donc notre perception et notre catégorisation de la réalité, en influant sur notre vision du monde » (*ibidem* p. 19).

Il ne s'agit pas pour elle d'opposer une conception motivée du genre, mais, à la suite de Sapir ou de Jakobson, de montrer que les catégories linguistiques, le genre comme les autres (nombre, temps, personnes, etc.), vestiges inconscients de distinctions archaïques, grammaticalisées et formalisées dans les systèmes linguistiques, structurent en permanence notre perception langagière et peuvent en permanence être réactivés dans leur valeur originelle, réinscrivant les relations sociétales, les rapports de force, les événements au cœur du langage. Cela est particulièrement évident pour le lexique (voir aussi Khaznadar 2007).

3. 2. *Crise du genre et émergence du mixte*

Depuis les années 1970, le genre grammatical a connu des transformations importantes, sur fond de débats et de polémiques. Deux événements de langage peuvent l'illustrer. La querelle de la féminisation des noms de fonctions sociales et de professions, évoquée plus haut et que nous ne ferons mentionner ici, en a été l'épisode le plus marquant (voir Houdebine-Gravaud 1998 ; Fujimura 2005), dans les années 1980-1990, mobilisant jusqu'au

Premier ministre de la gauche plurielle au pouvoir. Des manœuvres dilatoires, assorties de quelques escarmouches oratoires, ou de quelques sarcasmes plus ou moins graveleux sur le *maïeuticien*, masculin de la *sage-femme*, ou la *pompière*, n'empêchèrent pas la promulgation d'une circulaire ministérielle en 1984, mais firent traîner en longueur cette crise du genre ouverte, jusqu'à l'intervention du premier ministre en 1998. Des bilans quantitatifs partiels (Fujimura 2005) font apparaître un certain nombre de transformations effectives dans la presse nationale, qu'il faudrait compléter par des enquêtes sur d'autres pratiques langagières. La féminisation des noms de fonctions, sans toucher profondément la structure linguistique, a eu sans doute pour effet de modifier les rapports de locuteurs à leur langues, de remettre en cause le principe de la genericité du masculin, son caractère non marqué et a ravivé sans doute la différenciation sexuelle dans les faits de langue.

Moins médiatisé, moins visible dans l'espace public, le second événement de langage, essentiellement discursif, ne concerne pas tant le lexique et la sexuation des catégories référentielles sociales que l'organisation des structures linguistiques. Crise partiellement masquée dans d'autres langues par diverses propriétés morpho-sémantico-syntaxiques évoquée plus haut : la sexuisemblance en anglais, l'absence d'accord et la forme unique du pluriel dans les langues slaves qui neutralise le genre. Il s'agit de l'émergence du mixte dans des usages ordinaires du français :

- formes d'adresse épistolaires : *Chères et chers collègues*, *Cher(e)s ami(e)s* ;
- formes d'adresse militante devenues stéréotypiques, voire humoristiques : *Travailleuses*, *Travailleurs* ; *Belges*, *Belges* (Pierre Desproges) ;
- désignations commerciales : *Coiffeur(euse) débutant(e)* ; *Animateur/trice* ;
- formulations disjonctives ou optionnelles : *Il ou elle*, *le ou la* ; *cet(te) enfant... ;*
- mise en garde métalinguistique : *Cette circulaire d'application, rédigée au masculin concerne les agents des deux sexes* (circulaire administrative, Canton de Neuchâtel, 2005).

Durant cette même période, de multiples essais militants ou scientifiques furent aussi tentés¹⁴. Des revues féministes radicales se sont proposées de supprimer les accords masculins et de substituer les marques du féminin au masculin générique ou pluriel. D'autres proposèrent d'alterner aléatoirement les formes féminines et masculines en cas d'indétermina-

14. Le site <http://www.langagenonsexiste.ca/alternancedesgenres.htm> a établi une liste détaillée des procédés linguistiques expérimentés : l'alternance aléatoire des genres, le rétablissement de la règle de proximité, les dédoublements, les signes typographiques, la prédominance du genre féminin dans l'accord, la reformulation.

tion. Au contraire, des publications, syndicalistes, d'extrême gauche ou altermondialiste, systématisèrent des graphies exprimant le mixte, en particulier l'usage du trait d'union, par exemple: *les militant-e-s réuni-e-s en congrès se sont déclaré-e-s prêt-e-s...*

Enfin la récente campagne présidentielle de 2007, qui a opposé pour la première fois au deuxième tour un candidat et une candidate dans un contexte où la communication politique, l'image individuelle, les formulations émotionnelles ont pris le dessus sur les arguments politiques, a mis particulièrement en évidence l'asymétrie et le déséquilibre des désignations génériques masculines. Les commentateurs et les porte-parole eux-mêmes se sont employés à éviter à plusieurs reprises ce type de formes pour désigner conjointement la candidate et le candidat.

On le voit, diverses pratiques langagières, associées à plusieurs faits significatifs permettent d'envisager une première mise en forme du genre mixte.

3. 3. *Quelles marques pour le genre mixte ?*

La prudence et la mesure s'imposent naturellement dans un champ scientifique traversé par des positionnements idéologiques les plus divers, mais on peut imaginer les règles principales qui dessineraient sinon la forme, du moins la place dans le système d'un troisième genre, ou plutôt d'un quatrième, à côté de celles qui gouvernent effectivement les trois genres actuels: féminin, masculin et neutre (*ce, cela, ça*). À la fois descriptives de l'état actuel et partiellement prescriptives, ces règles ou plus exactement les principes qui les fondent sont aussi virtuels au sens fort du terme: seules quelques-unes des règles nouvelles ont une réalisation morphologique concrète en français actuel. Pour les autres, on se contentera d'indiquer l'existence, voire la place d'un morphème potentiel marquant la mixité, en suggérant une réalisation possible; mais rien n'interdit de penser qu'il puisse être un jour, dans une langue, réalisé d'une autre manière.

Petite Grammaire imaginaire du mixte

1. Le mixte est le quatrième genre du français, marqué par deux morphèmes, représentés ici par le signe conventionnel ψ pour le mixte singulier, éventuellement Ψ pour le signe mixte pluriel.

2. L'emploi de ce morphème est facultatif. Il peut affecter les noms, les pronoms, les déterminants, les adjectifs et les participes. Il n'est pas soumis aux règles d'accord ordinaires. Il sert à marquer expressivement dans le discours, de façon optionnelle, qu'un syntagme nominal animé humain adjectival, pronominal réfère à une entité mixte, c'est-à-dire composée d'individus des deux sexes.

3. Ajoutés à un nom, un déterminant¹⁵, un pronom, le signe mixte singulier ψ indique que l'être désigné par le syntagme est indifféremment féminin ou masculin, le signe mixte pluriel Ψ indique que les êtres désignés sont féminin et masculin. Sur le plan logique, si le neutre se définit comme ce qui n'est ni féminin ni masculin, c'est-à-dire par la négation d'une conjonction, le mixte se définira au singulier comme une disjonction inclusive (féminin et/ou masculin) et au pluriel comme une conjonction (et féminin et masculin). Réservés aux êtres animés humains, le mixte peut être étendu aux animés non humains (mammifères supérieurs, autres animaux), voire aux termes non animés personnifiés.

4. Le français actuel ne dispose pas de réalisation orale systématique, morpho-phonologique, pour les morphèmes du mixte. Conventionnellement, on utilisera la conjonction *ou*, qui peut être élidée, comme marque orale du mixte (exemples: *leoula* [ləula] ; *lela* [ləla]) et la barre oblique / (*le/la*) pour les formes écrites des deux morphèmes du mixte. On forme le mixte par juxtaposition et soudure des formes féminine et masculine dans un ordre libre, conditionné notamment par la forme des constituants.

Exemples écrits :

- Noms, adjectifs et participes : *travailleur/euse* ; *salariés/les* ; *immigré/e* ;
- Les déterminants : *le/la*, *une/un* ; *du/de la* ; *au/à la*
- Les pronoms : *il/elle* ; *le/la*.

Exercice d'application

Mettre au mixte écrit et oral les deux phrases :

1. Le candidat devra être attentif à cette question s'il veut être élu.
2. Les candidats devront être attentifs à cette question s'ils veulent être élus.

Solutions

– Réalisation écrite :

1' *Le/la candidat/le devra être attentif/ve à cette question si il/elle veut être élu/e.*

2' *Les candidat/els ont été soumis/els aux questions des journalistes présent/es.*

– Réalisations orales :

1'' « *Le ou la candidate devra être attentif à cette question si elle ou il veut être élu* ».

2'' « *Les candidat/els ont été soumis aux questions des journalistes présent/es* ».

15. Plus encore que le nom ou l'adjectif, l'article et le pronom offrent des supports privilégiés pour la marque du mixte (Dauzat, 1946 : 42-43).

Sous forme contraignante, normative, un système morphologique complet et une morphosyntaxe systématique (des règles d'accord) paraissent difficilement réalisables et l'on comprend ici une des difficultés pour concevoir la mixité grammaticale. Mais sous ses formes syntagmatiques, écrites, facultatives, le mixte peut parfaitement fonctionner – et fonctionne, on l'a vu – comme marque expressive dans le discours, comme événement de langage, mobilisable pour mettre en évidence une problématique, une position idéologique, une revendication politique, un effet poétique.

Si la mixité reste encore un angle aveugle dans certaines sociétés, elle est devenue, dans les sociétés développées laïques, socialement, culturellement, sexuellement mixtes, si familière sous des formes les plus diverses, qu'on n'en perçoit même plus les spécificités. Cette familiarité s'accompagne d'une méconnaissance (*familiarity breeds contempt*) qui fait considérer que le genre ne pose pas de problème en français, et en France. La réflexion sur la mixité, sexuelle en particulier, est née avec la philosophie, platonicienne notamment, et les théories sur le genre mixte ont émaillé l'histoire de la pensée, mais on ne les découvre qu'à travers un détour par l'analyse minutieuse des énoncés où elles sont enfouies. Ces découvertes, ces inventions devraient couper l'herbe sous les pieds de ceux qui persistent à vouloir reléguer la notion à ses seuls usages sociaux (vulgaires) en lui refusant le statut de concept noble, scientifique. La polysémie et la fréquence dispersée des emplois de la mixité sur des terrains très différents rendent sa théorisation difficile. Mais la notion existe dans une longue durée, et ce n'est pas parce qu'elle a été jusqu'ici insuffisamment ou incomplètement théorisée qu'elle ne doit pas accéder au statut d'analysant sociologique ou qu'il faille à tout prix inventer des termes métalinguistiques pour en désigner les propriétés. Les pratiques langagières existant déjà nous en font entrevoir la réalité concrète et la possibilité théorique. D'où notre proposition de le reconnaître comme quatrième genre virtuel, en langue (grammaire) comme en sociologie (philosophie sociale).

Références bibliographiques

- ACHARD P. (1998), « La norme par rapport à la notion de mariage mixte : tradition et modernité », in C. Philippe et *alii.* (dirs), p. 251-276.
- ADAM P. (1998), « Homosexualité masculine et normes conjugales », in Philippe et *alii.* (dirs), p. 229-240.
- ARRIVÉ M., GADET F. & GALMICHE M. (1986), *La grammaire aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.

- BOUGAREL X. (1996), *Bosnie, anatomie d'un conflit*, Paris, La Découverte.
- BRUNOT F. (1926), *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- CARRÈRE D'ENCAUSSE H. (1978/1998), *L'Empire éclaté: la révolte des nations en URSS*. Paris, Livre de poche.
- Chantiers politiques* (2005), « Masculin/féminin, terrain miné », n° 3.
- COLLET B. & PHILIPPE C. (dirs) (Sous presse), *MixitéS. Nouveaux enjeux*. Paris, L'Harmattan.
- CUCHE D. (1996), *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris, La Découverte.
- Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)* (1999), fascicule VI « Notions pratiques ». (2003), fascicule VII « Notions théoriques », Paris, Champion.
- DAUZAT A. (1946), « Le genre en français moderne », *Études de linguistique française*, Paris, d'Artrey.
- ECKERT P. & MCCONNELL-GINET S. (2003), *Language and Gender*, Cambridge, Cambridge University Press.
- ETCHERELLI C. (1967), *Élise, ou la vraie vie*, Paris, Gallimard.
- FUJIMURA I. (2005), « La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse (1988-2005) », *Mots* n° 78, p. 37-52.
- HOUDEBINE-GRAVAUD A.-M. (1998), *La Féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues*, L'Harmattan.
- JESPERSEN, O. (1924), « Sex and gender », *The philosophy of grammar*, chapitre 17 Allen & Unwin, p. 226-245.
- KENDALL S. & TANNEN D. (2001), « Discourse and gender », p. 548-569. In D. Shiffrin, D. Tannen & H. Hamilton, *The Handbook of Discourse Analysis*, Oxford, Blackwell.
- KHAZNADAR E. (2007), Débat : « L'homme générique... dans les savanes de la préhistoire. L'être humain dans un discours scientifique en France en 2004 », *Langage et Société* n° 119, p. 129-155.
- LABROSSE C. (1996), *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal, Éditions du Remue-ménage.

- Langage et Société* (2006), « Le « scandale » du bilinguisme. Langues en contact et plurilinguismes », n° 116.
- MARTINET A. (1956), « Le Genre féminin en indo-européen : examen fonctionnel du problème », *Bulletin de la société linguistique de Paris*.
- (1986), *Des steppes aux océans. L'indo-européen et les « Indo-Européens »*, Paris, Payot.
- MAURIN É. (2004), *Le ghetto français : Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil.
- MEILLET A. (1965), « Le genre grammatical et l'élimination de la flexion » (1919) ; « La catégorie du genre et les concepts indo-européens », *Linguistique historique et linguistique générale, Paris*, Champion, p. 199-229.
- MEMMI A. (1956), *Agar*, Paris, Livre de poche.
- MOROKVASIC-MÜLLER M. (2000), «Escaping Nationalism and Violence: Interethnic Marriages in the Post-Yugoslavian region», p. 194-215. In R. Breckner et alii. (eds.). *Biographies and the Division of Europe. Experience, Action and Change on the "Eastern Side"*, Leske + Budrich.
- NANCY J.-L. (1992), « Un sujet ? », in A. Michels et alii., *Homme et sujet. La subjectivité en question dans les sciences humaines*. Paris, L'Harmattan, p. 47-114.
- PHILIPPE C. (1998). « Couples mixtes, champions et victimes de l'amour », in C. Philippe et alii. (dirs), p. 83-116.
- PHILIPPE C., VARRO G. & NEYRAND G. (dirs) (1998), *Liberté, égalité, mixité... conjugales*, Paris, Anthropos.
- RENNES J. (2007), *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, Paris, Fayard.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C. & RIOUL R. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- TAGUIEFF P.-A. (1987), *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte.
- TAÏEB E. (2005), « La politique et le domestique. L'argumentation d'Hubertine Auclert sous la Troisième République », *Mots* n° 78, p. 23-36.

THULE E. M., LEONARDI S. & BAZZANELLA C. (2006), *Gender, Language and New Literacy. A Multilingual Analysis*, Continuum.

TOURNIER M., (2002), *Des sources du sens, Propos d'étymologie sociale*, volume 3, Lyon, ENS Éditions.

VARRO G. (2003), *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, Paris, Belin.

VIOLI P. (1987), « Les origines du genre grammatical », *Langages* n° 85, p. 15-34.

<http://www.langagenonsexiste.ca/alternancedesgenres.htm>

<http://www.mix-cite.org/>

<http://www.uni-duisburg.de/FB3/ROMANISTIK/PERSONAL/Burr/gender/Biblio.htm>